

Vers un redéploiement post-covid qui accélère la transition - Ecolo Brabant-Wallon

Introduction

D'abord quelques chiffres qui nous paraissent intéressants :

- Le secteur associatif belge crée relativement plus d'emplois que le reste de l'économie. Les Associations Sans But Lucratif totalisent **497.400** salariés (progression moyenne de **2.3%** sur la période 2009-2017) alors que les autres secteurs croissent seulement de 0.5% par an (Étude de la Fondation Roi Baudouin et de la Banque Nationale de Belgique – 2020).
- Indemnités COVID : **65.679** demandes de primes de **5.000€** sont arrivées à la Région Wallonne.
- **58 %** : c'est le degré de dépendance de l'Europe à l'égard de l'étranger pour son approvisionnement énergétique.
- En 2017, **27** « matériaux critiques » (identifiés par la Commission Européenne) dépendaient à **80%** de la production chinoise.
- **17 %** : taux de production locale de fruits et légumes frais en Wallonie par rapport à la consommation.
- Entre 3 et **4.000** PME auront besoin de **100.000 à 1.000.000** d'euros et 54.000 TPE devront être renforcées jusqu'à 100.000 euros – ERMG, Economic Risk Management Group.

Ensuite, quelques déclarations, toutes aussi intéressantes :

- *On fait des choix, et il faut les faire en faveur de l'environnement.* – Étienne de Callatay, économiste.
- *“Les circuits-courts, l'économie circulaire sont déjà des tendances qui ont amené certains consommateurs à changer leurs comportements. Cette crise ne va faire qu'amplifier le mouvement.”* – Pierre Hermant, CEO Finance.Brussels.
- *“Il va y avoir beaucoup d'argent sur la table pour la relance. C'est l'occasion d'activer une transition écologique. Les mesures doivent passer dans un filtre social et environnemental.”* – Nicolas Van Nuffel, Coalition Climat.
- *‘Les projets « verts » créent plus d'emploi, permettent –par euro dépensé – d'enregistrer davantage de plus-value et d'économiser davantage pour le long terme que des mesures traditionnelles de relance budgétaire.’* – Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie et Nicolas Stern, économiste Anglais – Oxford Review of Economic Policy.
- *‘Sur les 7.300 milliards de dollars de dépenses des pays du G20 pour répondre à la crise, seuls 4% sont vertes.’* – Étude Université d'Oxford.
- *‘Un retour aux modes « business as usual » de consommation et de production d'avant crise n'est pas envisageable.’* – Comité Wallon d'Experts pour le Climat.
- *‘C'est au niveau local qu'il faut agir : communes, Intercommunales, Provinces...’* Michel de Kemmeter, économiste, initiateur des « Wise Circles ».

Ces quelques chiffres et citations illustrent, s'il le fallait encore, la situation très sensible et délicate de l'activité dans notre pays et la nécessaire réaction à envisager.

ECOLO Brabant Wallon ne va certainement pas prendre la place des pouvoirs européens, belges, wallons. Il veut simplement **se présenter comme un acteur de solutions, de propositions concrètes à l'échelle de son territoire.**

Depuis le début de la crise sanitaire et de la période de confinement, et après que les mesures urgentes aient été prises, de nombreuses annonces de « relance » ont déjà été formulées. Les pouvoirs publics, très concernés par leurs responsabilités sociétales, ont entamé, là des réflexions, là des pistes de soutien, là des décisions.

Dans le Brabant Wallon, des communes ont suspendus des taxes, des communes ont décidé d'émettre des chèques « commerce local », la Province, l'InBW et des observateurs économiques ont décidé d'un observatoire précis, etc...

Aujourd'hui, même si les données ne sont pas consolidées, on ne doit pas être un statisticien avéré pour identifier les secteurs et les structures qui auront particulièrement souffert de cette crise.

Les secteurs de l'HORECA, de la culture, du commerce de détail ont été le plus impactés.

Les petites structures, sans réserves financières, dépendantes de chiffres d'affaires récurrents souffrent énormément.

Notre responsabilité est de tout faire pour les sauver.

Aujourd'hui aussi, on constate que cette crise aura eu un impact important sur les comportements :

modification de la relation au travail, modification des habitudes d'achat, modification des relations sociales, modification des espaces de solidarités.

Ces modifications ont apporté certes des difficultés, mais aussi des espoirs, des remises en question, des perspectives.

Il nous revient de les consolider, de leur donner les conditions de les pérenniser.

Aujourd'hui, il nous faut prendre des décisions pour demain. Si certains parlent de « relance », nous préférons parler de « **redéploiement** ». Nous disposons collectivement d'une opportunité unique, celle de choisir notre mode de vie de demain, nos environnements sociaux et économiques, la qualité de notre environnement, notre solidarité et notre santé.

Nous voulons aujourd'hui vous présenter les propositions d'ECOLO Brabant wallon, et ce sont celles-ci qui nous guideront dans tous les lieux où nous sommes présents. Qu'on nous y entende dans les majorités ou les minorités politiques, dans les Conseils d'Administration, dans les instances, dans les institutions.

Préambule sur la structure

Les choix inévitables à opérer pour soutenir le secteur économique du BW en difficulté suite à la crise sanitaire doivent s'intégrer dans une vision long terme. Nous avons listé les mesures proposées selon le secteur d'activité auquel elles sont liées, selon leur objectif et leur temporalité : court, moyen ou long terme. Mais cette classification manquait de cohérence et de continuité. Nous avons donc décidé de la remodeler selon trois critères :

- Qu'est-ce qui est à **sauver** ? (= dans l'immédiat, dans l'urgence)
- Qu'est-ce qui est à **pérenniser** ? (= à soutenir, à préserver)
- Qu'est-ce qui est à **réorienter** ? (= à développer à l'avenir)

NB : Les aides doivent être « à quintuple effet » :

- **L'effet primaire** : l'aide doit permettre à des entreprises de survivre économiquement, de conserver de la valeur et de l'emploi ;
- **L'effet induit** : l'aide accordée au secteur A doit ensuite se répercuter sur le secteur B qui, lui-même, aura des répercussions favorables sur le secteur C,... ;
- **L'effet synergique et soutenable** : l'aide doit apporter de multiples effets bénéfiques, valables sur le long terme. L'aide ne doit pas créer un problème ailleurs. L'aide doit aider à la transition écologique ;
- **L'effet réel** : l'aide doit apporter une plus-value absente si elle n'existait pas. On doit éviter l'effet d'aubaine : l'aide du pouvoir public ne doit pas payer quelque chose que l'entreprise aurait de toute façon payée ;
- **L'effet solidaire** : l'aide doit être donnée à ceux qui ne peuvent utiliser leurs propres moyens pour s'en sortir.

La présente note se concentre d'abord sur les deux premières questions, plus court-termistes. Les mesures à plus long terme sont listées à la fin du document mais méritent une réflexion plus approfondie sur ce qu'il convient de faire par la suite.

Puisque crise il y a, nous estimons qu'il faut utiliser cet événement pour amener des ruptures avec l'avant dans une optique de recréer du lien social et accélérer la transition. Il nous paraît important de faire des liens avec des perspectives à plus long terme qui font ressortir notre particularité écologiste. A notre sens, les préoccupations de premier ordre tels que la biodiversité, le climat, l'énergie doivent être présentes dès maintenant.

1. Qu'est-ce qui est à sauver ?

Le secteur du commerce et des entreprises locales

Dans les médias, un premier écho de l'étude faite par Graydon a été présenté. Il en ressort que 33 % des entreprises sont dorénavant en difficulté en BW (parmi les 86 % des entreprises qui allaient bien avant la crise). Inversement, 13 % des entreprises qui étaient en difficulté avant la crise, ne le sont plus (des petits commerces de proximité, des maraîchers, par ex.). Le secteur pharmaceutique se porte bien, au contraire de celui de l'Horeca et du culturel. Il y a 22 % des entreprises qui allaient bien avant la crise et qui vont toujours bien.

Orientation 1 : générer du chiffre d'affaires

- Réorientation de la plateforme de ventes à distance, par réseau virtuel, en mettant en avant les produits sains de notre région
- Création de cartes de fidélité « commerce local » financées par du soutien financier public dans la mesure où les commerçants prennent l'engagement d'augmenter leur part de produits durables et locaux, et de se fournir en services locaux.

Orientation 2 : soutenir un écosystème économique vertueux, par bassin de vie

C'est aussi en perdant quelque chose qu'on en perçoit sa valeur. La perte d'accès aux commerces de proximité (le marchand de glace, le café, la chocolaterie, la mercerie, le fleuriste, l'habillement, la décoration...), aux artisans et autres nous ont fait découvrir à quel point nous en avons besoin. Nous avons également pu observer à quel point ces commerçants et artisans contribuaient à l'animation des villages et des centres-villes. Enfin, nous avons constaté que la disparition de l'un peut entraîner la disparition de l'autre, alors qu'ils n'ont pas mis en place de mécanisme de soutien ou de collaboration mutuelle.

Nous souhaitons pérenniser cette volonté de faire vivre ensemble un bassin de vie. Il faut pérenniser cette approche de la coopération économique qui rend un territoire plus résilient.

La résilience ne doit pas seulement être individuelle : chaque acteur économique ne doit pas faire tous les métiers seuls. Dans le domaine agricole, par exemple, un maraîcher n'est pas nécessairement un transformateur ni un commercial et n'a pas le temps de vendre. Nous proposons dans cette note des outils qui lui simplifient la vie, notamment des plateformes de commerce en ligne.

La coopération économique, c'est le fait d'acteurs économiques qui ont un réseau de partenaires avec lesquels ils ont une relation de confiance, chacun apportant à l'autre une plus-value. Le pouvoir public peut accélérer cette coopération économique et mettant des infrastructures en place, en animant le réseau, en offrant des endroits de test et de coopération, et en protégeant ce début de vie des agressions externes.

- Création de plusieurs infrastructures (incubateurs) permettant l'expérimentation de productions locales (fablab, terrains agricoles, cuisines...) dans l'est, le centre et l'ouest du BW.
- Soutien du travail collaboratif entre producteurs locaux, y compris l'économie circulaire, via des appels à projets, des séminaires de création collective... Nous visons des associations verticales (par ex. : producteurs alimentaires-transformateurs-vendeurs), horizontales ou intersectorielles (par exemple producteur alimentaire, décoration, restauration).
- Soutien au travail en réseau par bassin de vie, en prenant en charge l'échange d'information, le conseil stratégique, l'aide au démarrage (couveuses d'entreprises en réseau local).
- Soutien à la commercialisation (voir par ailleurs).
- Formation au travail en réseau : communication, négociation, organisation, gestion de projet...
- Passer des marchés publics « réservés » permettant à ces structures de se lancer à l'abri d'une concurrence qui a des produits bien établis mais avec des performances qui n'intègrent pas le développement durable.

Orientation 3 : réduire les coûts fixes de services et biens divers

- Soutien à l'économie de partage (véhicules, outils, machines, ...) – (ex : Usitoo) et de la réparation.

Orientation 4 : Prévoir des fonds pour aider ceux et celles qui ont des difficultés d'accès aux services financiers.

- Création d'un fonds financier « à risque élevé » chargé de compenser les refus bancaires.
- Mettre à disposition des PME, TPE et indépendants un conseiller (ou une agence spécialisée) (financier, RH, marketing,...) et des moyens humains et logistiques.
- Création d'un fonds financier qui prendra en charge les intérêts bancaires.

Orientation 5 : alléger les charges fiscales

- Lissage des charges sur plusieurs exercices
- Avoir une analyse sur la pertinence des taxes : réduction ou suppression de certaines taxes locales à destinations des entreprises et des commerces cette année.

Le secteur Horeca

Le secteur Horeca (comme le culturel) sont dans la catégorie 2 : il ne faut pas tout ouvrir maintenant, mais

les soutenir pour leur permettre de patienter encore quelque temps, de passer le cap. Le risque sanitaire est important dans ce secteur. Et il faut conditionner les mesures de soutien. Par exemple : Le Gouvernement wallon a donné 5.000 € de soutien en 'one shot'. La Province pourrait donner encore 5.000 € mais sous réserve d'une convention comprenant des conditions d'achats de fournitures responsables, de proximité, chez les producteurs locaux, etc.

Attention : nous proposons de soutenir l'Horeca de cette manière tant que le CNS ne permet pas la réouverture des hôtels, restaurants, cafés, etc.

Le secteur du digital

Orientation 1 : Dématérialiser les paiements CASH

- Support financier local ou BW pour faciliter l'accès aux moyens de paiement électronique ou par carte à tous les commerçants, artisans....
- A lier avec les expériences de monnaie locale.

Le secteur du tourisme

Favoriser le tourisme **proche et durable** et penser le tourisme comme pouvant dynamiser plein d'autres secteurs.

Il serait pertinent de coupler les mesures tourisme, culture et Horeca.

Orientation 1 : faire travailler ensemble les acteurs pour proposer des « **expériences** » insolites de tourisme de court séjour ;

- Lancer des appels à projet qui regroupent « circuit insolite / restauration / hébergements / initiatives environnementales, initiatives de circuits courts,... » de 2 ou 3 jours
- Inciter les restaurateurs à favoriser au maximum les produits locaux.
- Promotion via MTBW

Orientation 2 : aider à la **digitalisation du secteur**

- Aider le secteur à sa transformation digitale en permettant les réservations en ligne.
- Conditionner l'aide à la prise d'engagement que les structures améliorent leurs performances environnementales, par exemple en étant labellisé « clé verte » ou équivalent et offrir une aide pour ce faire.

Orientation 3 : booster le **tourisme cyclable**

- Offrir un accompagnement collectif et individuel aux structures pour être labellisées « Bienvenue Vélo » (+/- 100€/établissement).
- Primes de 400€ par vélo électrique mis à disposition des touristes (max 2 primes vélo par hébergement).
- 100€ de prime supplémentaire si l'achat se fait dans des commerces dont le siège est en BW, si un contrat d'entretien est passé avec un commerce dont le siège est en BW.
- Accélérer l'amélioration des infrastructures cyclables et penser les aménagements et infrastructures en fonction du réseau des points nœuds.

Le secteur culturel

Il est souligné l'importance d'assurer un revenu dans le milieu artistique et de lui donner une visibilité.

Orientation 1 : soutenir le secteur culturel pour la création de **spectacles en plein air cet été**, avec distanciation.

- Appel à projets et subsides pour la création des spectacles
- Aides pour l'aménagement et la location des lieux où l'approche durable & locale est privilégiée. (faire appel à des artisans locaux pour la construction, par ex.)
- Offrir des places à un public qui n'en aurait pas acheté.
- Lier cela avec de la restauration et si possible de l'hébergement (avec les conditions évoquées plus

haut).

Orientation 2 : intervenir dans les pertes subies

- Prise en charge d'un % du chiffre d'affaires perdu suite à la crise, où la billetterie a été fermée (25 % par ex.).

Le secteur de l'enseignement

Orientation 1 : Déployer un programme (d'urgence) de **soutien à la scolarité des enfants** de primaire et des jeunes du secondaire dès les mois d'été 2020.

- Mise en place d'un Programme de Parrainage/tutorat scolaire d'enfants par des citoyens (dès 17 ou 18 ans) nécessitant peu de budget (impression de supports, engagement d'un coordinateur de projet pendant 3 mois,...). Cette piste mobilise la solidarité et la participation citoyenne.
- Appels à projets pour les associations qui mettront en place des actions en lien avec le soutien à la scolarité.

Orientation 2 : **Aider les enseignant·e·s** dans les écoles dès septembre

- Financer la remédiation immédiate au sein même des écoles et des classes.
- Cela passe par l'engagement d'instituteurs et d'institutrices mais aussi d'enseignant·e·s dans le secondaire qui consacrent alors leur temps uniquement au soutien scolaire et à la remédiation directe.
- Renforcer les écoles de devoir – faire appel aux bénévoles pour renforcer ces structures, pour avoir plus de personnes pour soutenir les enfants.
- Selon l'évolution de la pandémie et de l'état sanitaire en septembre, aider financièrement la mise en place de plateformes pédagogiques s'il sera encore nécessaire de donner cours à distance. Formation pour les enseignant·e·s par des professionnels pour utiliser ces plateformes

Orientation 3 : **Adapter les bâtiments scolaires ou partie(s) de bâtiment** dans les écoles dès septembre (travaux possibles pendant l'été).

- Marché public provincial pour la rénovation des sanitaires dans les écoles et le placement de points d'hygiène en utilisant des matériaux sains. Prévoir des clauses sociales dans les marchés publics ;
- Ventilation et isolation des locaux, avec des matériaux sains et durables (éco-construction). Prévoir des clauses sociales dans les marchés publics.

Orientation 4 : **Aider à l'encadrement dans les plaines de vacances**, soutenir les organisateurs de stages pour atteindre les objectifs sanitaires.

- Inquiétude pour la situation des parents. Difficulté de combiner travail (à domicile) et garde des enfants. Les grandes vacances arrivent, beaucoup de **stages de vacances/plaines de jeux** ont été annulés. Nous proposons d'une part de soutenir (financièrement) les organisateurs de plaines de jeux/stages qui ne peuvent pas pratiquer leur activité et d'autre part, d'augmenter l'encadrement dans les stages qui ont lieu pour leur permettre de respecter les directives sanitaires.
- Impliquer l'ISBW pour le financement d'animateurs supplémentaires pour des stages en plein air. (En fonction des décisions du CNS et du subventionnement de l'ONE). (Groupes de 10 enfants max/animateur au lieu de 20, par ex.).

Au niveau de la démocratie

Orientation 1 : permettre l'analyse des difficultés mais aussi des opportunités induites par la crise sur le plan communal.

- Mise en place d'un **Conseil communal** et d'un **CPAS extraordinaire**, centré sur l'impact de la crise au niveau local, sur les moyens d'action de la commune et du CPAS, à coordonner. Une telle réunion conjointe aurait lieu tous les 6 mois pour évaluer l'évolution de la situation et réorienter si nécessaire les actions. Les réunions seraient animées (si possible) par un spécialiste extérieur.
- Réunir les forces vives du BW autour de la table pour mettre sur pied un plan de relance participatif et concerté.
- Renforcer le déblocage des budgets participatifs pour renforcer les circuits courts, créer des projets culturels, des activités touristiques

2. Qu'est-ce qui est à pérenniser ?

Le secteur du commerce et des entreprises locales

Orientation 1 : générer du chiffre d'affaires

- Soutien et/ou création de monnaies locales et autres formules de chèques locaux intelligemment ciblés (via CPAS, etc.).
- Assurer une promotion régulière des avantages des cycles courts, de la résilience et de l'importance de relocaliser l'économie en zone rurale.
- Soutien financier et logistique de l'InBW à la création et au fonctionnement de groupements d'entreprises locales (ou antennes locales de groupements plus larges) à la condition d'avoir un projet pour animer un réseau local collaboratif d'indépendants et entreprises.

Le secteur de l'alimentation/Agriculture

Orientation 1 : encourager le maintien des bons comportements adoptés pendant la crise

- Nombreux sont ceux qui ont découvert les producteurs locaux pendant le confinement. Il faudrait que cela continue.
- Amplifier et soutenir structurellement les outils qui rapprochent les producteurs et artisans des consommateurs (GAL, GAC, marchés et espaces de ventes locaux...).

Le secteur du digital

Orientation 1 : Diminuer le besoin de déplacements, favoriser le télétravail, l'utilisation de nouvelles applications, diminuer l'impact énergétique, relocaliser l'économie en zone rurale

- **Investir dans la fibre optique** d'abord pour les entreprises et les espaces publics. Ensuite pour les ménages. La FO est beaucoup, beaucoup moins énergivore que la 5G.

Le secteur de la mobilité

Orientation 1 : encourager les bons comportements adoptés pendant la crise

- Beaucoup ont découvert le vélo grâce au confinement. Certaines rues ont été adaptées (surtout à Bxl) en installant des pistes cyclables permanentes, des zone 30,... Il faudrait capitaliser sur ces changements pour les pérenniser.

Orientation 2 : encourager le télétravail et le co-working

- La crise a montré qu'il est possible de diminuer fortement les déplacements grâce au travail à domicile. Il faudrait que 2-3 jours de travail à domicile par semaine deviennent la norme dans les secteurs où c'est possible.
- Subside promotionnel à l'achat de PC portables/services supplémentaires facilitant le travail à domicile et occasionnels d'agents publics (enfants malades, risques liés à la présence au travail, grève des transports en commun, épidémie...).
- Des subsides à la création de parkings de covoiturages associés à des espaces de co-working (// développement fibre optique) à proximité des zones de densification du trafic et des endroits propices à la mobilité douce.

Le secteur de l'aménagement du territoire

Beaucoup ont pointé ou redécouvert l'importance de l'absence de bruit, de l'absence de pollution et de circulation pour la qualité de vie. Mais a contrario ils ont également découvert l'enfer d'être reclus dans des logements mal isolés acoustiquement et les risques liés à la promiscuité.

La Maison de l'Urbanisme peut être saisie de ces nouvelles problématiques.

- Urbanisme : repenser les maisons et appartements pour donner accès à un espace extérieur privatif ou semi-privatif, même limité (jardins, jardinets, balcons, espaces verts communs).
- Des espaces de « respiration » dans la ville et les quartiers où la voiture est tolérée et non plus dominante ; imposer une proportion d'espaces et cheminements verts dans tous les projets d'urbanisation.

- Soutien à l'isolation acoustique des appartements moins récents et des logements jumelés.

Le secteur social et associatif

Orientation 1 : encourager les bons comportements adoptés pendant la crise

- De nombreuses personnes ont découvert la force et l'efficacité des mouvements de solidarité dans la gestion de la crise (migrants, masques, soutien aux aînés...). Reconnaître toutes ces initiatives et soutenir financièrement de manière pérenne et structurante toutes les associations proches des citoyens et la mise en place de plateformes du volontariat.
- Développer des applications et maintenir des espaces de rencontre aménagés pour les personnes les plus fragilisées lorsqu'elles sont forcées au confinement (aînés, prisonniers, personnes isolées pour des raisons de santé mentale, personnes souffrant d'un handicap grave...)
- Pérenniser les hébergements pour migrants mis en place durant la crise.
- Pérenniser les logements d'urgence pour victimes de violence conjugales.
- Pour les jeunes : renforcer les actions Été Solidaire pour les Jobs étudiants / actions citoyennes / développement durable ou soutien aux producteurs locaux.

3. Qu'est-ce qui est à réorienter ?

Le secteur de la construction et de l'énergie

Le secteur de la construction offre de multiples intérêts : il n'est pas délocalisable, il est en pleine croissance (+50.000 habitants en 2040), il offre une multitude de métiers (du manoeuvre à l'ingénieur), il est aisément finançable, il est innovant (en matière de matériaux et de techniques spéciales) et la rénovation est génératrice de réduction d'émissions et de consommation. Il sera considéré comme stratégique.

Orientation 1 : Mettre les moyens pour **maintenir les émissions GES** au niveau des objectifs de la Région.

- Compléments aux subsides wallons pour audits énergétiques
- Aides aux services de monitoring de consommation
- Compléments aux primes d'isolation
- Compléments aux primes d'énergie renouvelables
- Constitution de communautés locales d'énergie conditionnée à la production d'énergie renouvelable
- Constitution de marchés communs de fourniture d'énergie

Orientation 2 : créer les conditions de son développement

- Création d'un cluster « Construction durable » en Brabant Wallon
- Création d'une Zone d'activités économique spécialisée
- Création de plusieurs filières d'enseignement consacrée à la construction
- Création et promotion, en collaboration avec le CSTC, d'un centre de recherche en matériaux durables
- Création de filières de récupération et de valorisation des déchets de construction
- Création d'un cluster « économie circulaire » spécialisé.

Orientation 3 : rénover, rénover et encore rénover

- Fixer un objectif : rénover 50% du logement d'avant 1970 à l'horizon 2040
- Créer un cluster « rénovation » rassemblant entreprises et architectes spécialisée
- Créer un fonds de financement pour les propriétaires, à taux avantageux
- Créer des normes et critères énergétiques et de confort
- Créer une structure de coordination pour envisager les travaux à plus large échelle que les projets

individuels

- Proposer des achats groupés de rénovation de toitures ou façades (par exemple).

Orientation 4 : **associer les pouvoirs publics**

- Instaurer des charges d'urbanisme locales afin de renforcer les moyens des pouvoirs publics pour leur propre patrimoine

Le secteur du commerce et des entreprises locales

Orientation 1 : **générer du chiffre d'affaires**

- Clauses « commerce local » dans les cahiers des charges des pouvoirs publics (en plus des clauses sociales et environnementales)
- Création de communautés entre professionnels, destinées à assurer une commercialisation plus étendue.

Orientation 2 : **réduire les coûts fixes** de services et biens divers

- Soutien à la création de groupements d'employeurs
- Constitution de marchés communs d'assurances
- Constitution de centrales d'achat
- Mise en place de sociétés de fournitures de services de location pour les usages exceptionnels (économie de la fonctionnalité)
- Constitution de services de gestion active des déchets issus de l'activité

Orientation 3 : **Prévoir des fonds** pour aider ceux et celles qui ont des difficultés d'accès à ces services financiers.

- Création d'un fonds financier qui octroiera des prêts à taux zéro, destinés à prendre en charge les frais fixes consentis pendant les périodes d'inactivité forcée.

Orientation 4 : **alléger les charges fiscales**

- Avoir une analyse sur les taxes : réduction ou suppression de certaines taxes locales à destination des entreprises.

Le secteur du digital

Orientation 1 : **relocalisation économique**

- Développer le commerce en ligne pour les petites structures économiques locales avec logistique appropriée pour reprendre un peu de terrain aux grosses plateformes mondiales.

Orientation 2 : **Diminuer les besoins de déplacement**, le télétravail, l'utilisation de nouvelles applications, diminuer l'impact énergétique, relocaliser l'économie en zone rurale.

- **Investir dans la fibre optique**, d'abord pour les entreprises et les espaces publics

Orientation 3 : Développer les **smart cities** avec les contributions citoyennes pour alimenter les réseaux locaux dans toutes les composantes de la société (culturelle, économique, solidaire, environnemental, partage) ; développer les **applications et applets** qui ne se nourrissent pas uniquement des données provenant des grandes villes mais aussi de ce qui se fait, se passe et se développe en province et en zones rurales.

- Restructurer l'information locale sous forme de **flux open data** (connecteurs API et sources authentiques).

Orientation 4 : Développer les plateformes de location, de partage de biens d'investissement et de services.

Le secteur de l'alimentation/Agriculture

On doit agir pour que l'agriculture émette moins de gaz à effet de serre.

Aujourd'hui en Europe, 60% des protéines sont importées, notamment pour nourrir les animaux d'élevage, de zones où la déforestation est massive et où les émissions de gaz à effet de serre sont

importantes. « *Nous n'aurons pas une agriculture décarbonée en continuant sur le même modèle. En France, l'agriculture contribue autant que l'industrie au réchauffement climatique. Cela ne peut pas durer. Il faut réinventer autre chose. On est au bout d'un certain modèle. Je suis persuadé que l'agriculture est celui de demain.* » a dit Emmanuel Faber, PDG de Danone, au Sénat français le 6 mai 2020.

Orientation 1 : Développer le maraîchage et soutenir les producteurs locaux. Il faut faire la distinction entre la culture de légumes sur de grandes superficies et le maraîchage. La production de légumes à grande échelle a pour objet la fourniture aux chaînes de distribution alors que le maraîchage cible la vente de proximité.

- Stimuler les besoins en volume par :
 - La mise en place d'une centrale d'achat locale (27+1) pour l'ensemble du secteur public (Communes, CPAS, Hôpitaux, Écoles, ...)
 - Développer une application digitale pour la commercialisation entre les acheteurs du secteur public et les producteurs (stock disponible, prix). Objectif zéro papier après certification du producteur.
 - Proposer une plateforme digitale à destination du B2B, B2C pour mutualiser les productions des petits producteurs.
- Proposer des services pour démarrer une nouvelle activité et soutenir les existantes
 - Offrir une visibilité aux producteurs par des labels : « Produit du BW » et « Produit Bio du BW », avec l'objectif d'aller au-delà de ces labels en mettant en place une politique d'alimentation durable qui soutient massivement le bio.
 - Renforcer les moyens de formation : cycles (en journée, en soirée, sur une semaine, ...) et les sujets (diversification, vente à la ferme, conversion Bio, transformation).
 - Développer 2 à 3 espaces tests (incubateurs) disposant d'un ensemble d'infrastructures (serres, ...) permettant aux porteurs de projet de mieux évaluer l'activité avant de faire des investissements.
 - Favoriser l'accès au foncier.
 - Mise en place d'une stratégie au niveau (27+1) pour mettre des terrains à disposition sur le modèle de bail emphytéotique de 40 ans.
 - Mettre à disposition des terres appartenant à la commune/CPAS qui arrivent en fin de bail, pour des agriculteurs qui veulent se lancer dans le bio.
 - Aider à l'acquisition d'infrastructures. Mise en place d'un support économique ou garantie pour l'acquisition de serres, d'accès à l'eau (captage, bassins de rétention, ...) et d'une mise à disposition d'infrastructures immobilières saisonnières.
 - Soutenir économiquement le travail des saisonniers. Recourir aux travailleurs étrangers et étudiants ne doit pas être la norme. Il faut soutenir économiquement les entreprises pour qu'elles puissent offrir un salaire similaire aux travailleurs des titres services.
 - Associer le centre provincial à la ferme bio de l'UCL.
 - Donner une prime de 10 cents/repas des cantines qui utilisent des produits de l'agro-écologie locale.
 - Faire le lien avec la cellule « Manger demain » (stratégie wallonne en alimentation durable) qui dispose de budgets et de connaissances. Cela vaut surtout pour les écoles.

Orientation 2 : Favoriser la diversification

Les agriculteurs ne sont pas des commerçants ou des artisans de bouche par nature, mais ils peuvent tous le devenir.

Il faut donc les soutenir :

- Renforcer les moyens de formation (dans le BW) : cycles (en journée, en soirée, sur une semaine, ...) et les sujets (diversification, vente à la ferme, conversion Bio, transformation) ;
- Mettre à disposition un conseiller Agro/Eco à disposition pour les assister à travailler un plan d'affaire pour la diversification d'activité (transformation);

- Proposer des services d'infrastructures partagées (petits abattoirs, conserveries, locaux pour la transformation des produits laitiers, de l'apiculture, ...)
- Donner des aides complémentaires pour couvrir les prairies d'arbres fruitiers (type RGF)
- Fixer une diversification d'usage des cultures (bioénergie, écoconstruction...) en fonction de la taille des exploitations
- Mettre un plan (27+1) pour soutenir la conversion au bio « (moyens d'accès aux engrais organiques biologiques, ...)
- Soutenir le développement de l'élevage bio (caprin, ovin, lapin, volaille)
- Mettre en place une stratégie (27+1) pour développer 20 unités de bio-méthanisation d'ici 2030. Voir point 3.

Orientation 3 : **Dynamiser l'économie circulaire** locale

La transformation des productions agricoles peut devenir la base d'une économie circulaire locale. Il faut impérativement sortir du schéma classique des grandes cultures (blé, betterave, PdT). Il faut donc proposer :

- de travailler à une diversification des pratiques agronomiques (support du centre provincial, CIPF, Uclouvain, CRA-W, Valbiom,). Nous sommes au cœur de la connaissance !!
- Proposer d'autres voies de commercialisation des productions.
- Par la construction de 20 unités de bio-méthanisation d'ici 2030 qui permettront de répondre à 6 objectifs :
 - Apporter une réponse à la décarbonisation des sols du Brabant wallon;
 - produire de l'engrais organique biologique INDISPENSABLE au développement de l'agriculture biologique ;
 - Offrir une vraie piste pour valoriser les déchets organiques des filières agro-alimentaires locales (F.O.M. hors scope)
 - Produire une énergie locale constante sur l'année ;
 - Offrir de nouvelles voies de valorisation aux productions agricoles (CIVES) ;
 - Création d'emplois pour des personnes avec de faibles qualifications ;
- Fédérer le C.S.T.C., Valbiom, et le centre provincial pour développer une filière locale de production de matériaux pour de l'écoconstruction (isolation, ...).

Le secteur de l'enseignement

Orientation 1 : **Optimiser le soutien** scolaire, la remédiation scolaire. : Actions locales à optimiser et à reproduire dans les communes les plus dépourvues en soutien scolaire.

- En finançant ce type de projet l'idée est de rendre accessible ce type d'aide à davantage d'enfants et d'adolescents dans toutes les communes du Brabant wallon.
- Le tutorat est une méthode qui peut fonctionner tant pour le primaire que pour le secondaire.

Orientation 2 : **Développer le soutien** et la remédiation scolaire

- Encourager la création de nouvelles écoles de devoirs à destination des enfants du primaire et/ou du secondaire (Créer un subside à la création).
- Donner davantage de moyens au secteur des écoles de devoir en
 - Augmentant les subsides, refinancer des écoles de devoirs actuelles.
 - Donnant la possibilité aux communes de créer des écoles de devoirs, de financer du personnel « professionnel »
 - Aidant les EDD mais aussi toutes les autres structures qui organisent du soutien scolaire (AMO, Maison de jeunes etc.)

Orientation 3: Optimiser l'accès et le développement des **nouvelles technologies**

- Former : Au niveau des écoles, former les enseignant.e.s à l'enseignement à distance, à des méthodes virtuelles car si l'école à distance n'est pas sans difficultés pour certaines familles, elle ne l'est pas non plus pour les enseignant.e.s.
- Créer une plateforme internet de soutien scolaire accessible, facile.
- Équiper certaines associations, écoles, familles en informatique.

Le secteur du traitement des déchets

- Octroyer des primes en fonction de la politique environnementale, des labels EMA / ISO, à la condition d'un audit obligatoire,... (et retirer les budgets de la rénovation des incinérateurs).
- Développer les labels collaboratifs et réguler les labels en vigueur en fonction de leur intérêt sociétal.
- Donner une prime aux commerces qui acceptent et appliquent la charte « commerce zéro déchet ».

Le secteur de la mobilité

- Réfléchir dès maintenant à une stratégie de redéploiement intelligent des transports publics. (navettes autonomes, etc.).